

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION
CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre 1895

On reprend la discussion du budget aux chapitres des travaux publics et de l'intérieur qui avaient été réservés et qui concernent les voies de communication.

M. Plichon demande l'ajournement de la discussion. La réforme que l'on propose pour l'unification des services de voirie, en passant l'entretien des routes nationales aux conseils généraux des départements, est assez importante pour faire l'objet d'une loi organique.

M. Plichon n'admet pas qu'une question aussi grave qui est une question de vie ou de mort pour le corps des ponts et chaussées, soit réglée dans la loi de finances par l'article 72 que l'on demande à la Chambre de voter aujourd'hui.

Après un échange d'observations entre MM. Krantz, rapporteur des travaux publics, Boucher, rapporteur de l'intérieur, Le Gavrian et Bourgeois, ministre de l'intérieur, M. Plichon retire sa demande d'ajournement.

M. Boucher développe son amendement qui tend au déclassement des routes nationales et à leur remise complète aux départements.

Ce système, dit l'orateur, permettra de transporter sur ces routes un certain nombre de prestations et de subventions industrielles. L'Etat allouera pour l'entretien des routes déclassées une subvention annuelle de 28 millions de francs qui sera répartie entre les divers départements d'après la longueur du réseau déclassé et la moyenne des dépenses kilométriques d'entretien.

Il rembourse les dépenses effectuées pour réparations exceptionnelles; l'assiette et la longueur des routes nationales déclassées ne pourront subir aucune modification sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur.

Les conducteurs et commis des Ponts et Chaussées, loin de se méfier des conséquences de la loi nouvelle, ont pleine confiance dans la justice de la République.

Ils savent qu'avec le nouveau régime leur situation sera meilleure.

Quant aux ingénieurs de l'Etat, au lieu de tout faire sous prétexte d'omniscience, ils se spécialiseront et s'occuperont les uns de la navigation, les autres des ports, d'autres encore de l'hydraulique agricole. De cette façon tous les intérêts seront sauvegardés.

On vote sur la prise en considération du premier

paragraphe de l'article de M. Boucher, appuyé par le Gouvernement et repoussé par la commission, est, après pointage, pris en considération par 283 voix contre 235.

INFORMATIONS

L'amiral Gervais

Saint-Petersbourg, 1^{er} décembre.

Le *Swet* regrette l'incident relatif à l'amiral Gervais. Le nom de l'amiral Gervais, dit-il, est intimement lié avec la partie essentielle des événements qui ont fondé l'alliance Franco-Russe. Il est impossible d'envisager au même point de vue le simple amiral et l'homme d'Etat qui a rendu des services signalés à son pays. Ces services là sont rares.

Pour la Russie, ajoute le *Swet* l'amiral Gervais n'est pas un simple amiral, mais une personnalité amie, qui est la première personnification d'une alliance chère aux cœurs russes.

L'exposition de 1900

On a distribué à la Chambre le projet du gouvernement relatif à l'Exposition universelle de 1900.

L'exposé des motifs rappelle des faits connus sur les travaux de la commission d'organisation.

Le projet porte approbation de la convention passée entre le ministre du commerce et le préfet de la Seine, ayant pour objet la participation de la ville de Paris à l'Exposition, et de la convention intervenue entre le ministre et diverses Sociétés financières, ayant pour objet l'émission de 3,250,000 bons de 20 francs, munis de 20 billets d'entrée et donnant droit aux avantages connus.

La part contributive de l'Etat aux dépenses de l'Exposition sera fixée à 20 millions de francs. En cas d'insuffisance des annuités de subvention de la ville de Paris et des crédits budgétaires annuels, le ministre du commerce sera autorisé à demander à la Banque de France des avances au taux d'intérêt de 11/4 0/0, qui ne devront pas dépasser 30 millions et seront remboursables au plus tard le 31 décembre 1900.

Les dépenses de l'Exposition seront limitées aux ressources fournies par la subvention de la ville de Paris, le produit de l'émission, la participation de l'Etat, le produit des concessions, des locations, et la revente des matériaux.

La loi sur les fabriques

Il paraît qu'en conformité d'ordres ministériels, le préfet de la Haute-Garonne aurait, dans une

circulaire, donné vingt jours aux fabriques pour déposer leur budget. Ce délai, après lequel des poursuites rigoureuses seront exercées, expire le 30 courant.

Le nombre des fabriques qui ont répondu favorablement est de 190, les autres ne bronchent pas, dit le *Matin*.

La patente des imprimeurs

L'Union des maîtres imprimeurs de France avait été un instant alarmée par le projet du gouvernement d'augmenter la patente spéciale qui est exigée des imprimeurs. La commission du budget a donné satisfaction à leurs doléances très légitimes en refusant, dans sa séance du 29 novembre, la surtaxe qu'on lui demandait de voter.

Mouvement administratif

La nomination de M. Laroche, préfet de la Haute-Garonne, comme résident général de Tananarive, va être le point du départ du mouvement administratif qui paraîtra prochainement.

Les obsèques d'Alexandre Dumas

Samedi, à midi précis, le cercueil placé sur un char de 3^e classe surchargé de couronnes, le cortège se met en marche.

La couronne des Auteurs et compositeurs dramatiques passe la première.

La voiture funèbre, aux chevaux caparaçonnés, est entourée par les dignitaires qui à divers titres tiennent les cordons du poêle. Du côté droit, nous apercevons MM. Sardou, Detaille, Zola et Roujon. A gauche, nous distinguons : MM. Boissier, Bertrand, Claretie, et le commandant Bizard, délégué par le général Fèvrier.

Représentant le président de la République, M. le commandant Germinet marche derrière le corps.

La famille était représentée par M. d'Hauterive, par les fils de M. Lipmann et par M. de la Charloterie, et à sa suite vient la délégation de l'Institut, où MM. Garnier et Coppée figurent.

Parmi les personnages officiels, il convient de signaler le ministre de l'Instruction publique et le préfet de la Seine. Seul de tous les conseillers municipaux, M. Bompard s'est rendu à l'enterrement.

Portée par un huissier en livrée de deuil, la couronne de la Comédie-Française domine toute l'assistance. D'un côté, elle est faite de feuilles d'or; de l'autre, de fleurs de chrysanthèmes.

La députation de la Comédie-Française est composée de MM. Mounet-Sully, Worms, Pail-

let, Truffier, Albert Lambert, Mme Dudley, etc. La Couronne des Auteurs et compositeurs dramatiques et celle de la Société des gens de lettres sont suivies par les délégations de ces Associations.

A la suite du cortège viennent neuf voitures de deuil, en grande partie occupées par les dames de la parenté.

Au cimetière Montmartre, le corps a été déposé dans le caveau de la ville de Paris. Le cercueil en noyer verni, surmonté d'un gros piquet de violettes artificielles, a été descendu dans la tombe sans qu'une parole ait été dite. Alors Mme Dumas, Mmes Colette Dumas, Jeanne d'Hauterive et quelques dames se sont approchées de la fosse. Très émue, Mme d'Hauterive et deux autres parentes se sont agenouillées, et, après avoir fait ostensiblement le signe de la croix, ont prié quelques instants.

A la sortie, M. Coppée a longuement embrassé Mme d'Hauterive, dont l'émotion était vraiment poignante.

Guillaume II et les socialistes

Berlin, 1^{er} décembre.

Les persécutions contre les socialistes allemands continuent; M. de Koller, ministre de l'intérieur, dissout les comités électoraux socialistes; il vient de porter la main sur l'organisation même du parti.

Le comité directeur, qui se composait de cinq membres salariés et de sept membres ayant un mandat gratuit, n'existe plus; un décret du préfet de police le dissout; l'émotion dans le parti socialiste est grande.

Après une courte conférence entre MM. Bebel, Singer et Liebknecht, ce dernier vient de partir pour Zurich où il va mettre la caisse du parti en sûreté.

On télégraphie de Berlin :

Les journaux annoncent sans commentaires la dissolution des Comités socialistes.

Les associations de province ont reçu avis de leur Comité directeur de mettre en sûreté leurs correspondances et d'envoyer les fonds à l'étranger.

Les syndicats ouvriers semblent redouter des mesures analogues et prennent des précautions en conséquence.

Le pasteur Plannkuche est poursuivi pour crime de lèse-majesté.

Arrestation de Souligoux

M. Souligoux l'émule d'Arton, l'ami de feu le baron Reinach, a été arrêté jendi matin. Depuis longtemps déjà, M. Souligoux, qui

fois le même tour, murmura Jean-Marie dans la rue. Maintenant, occupons-nous des autres.

Après le départ de Le Cam, M. Rastel tira d'un dossier portant la suscription « Troupe Guilloire » une dernière lettre à l'en-tête du commissariat de police d'Angers. Elle ne contenait que ces courtes lignes avec les formules de politesse obligées : « Troupe Guilloire quitte Angers faisant route sur Redon. »

Il referma le dossier, rédigea une dépêche et courut lui-même au télégraphe.

A ce même moment, Le Cam était arrêté dans un groupe entourant le tambour de la ville. Il vit passer le commissaire avec sa dépêche toute prête à la main.

— Ça, dit-il tout bas, c'est le pigeon voyageur qui va retrouver mon ami Pierre Mauduit !

Et, satisfait, il s'approcha pour écouter ce que bannissait le tambour.

Le capitaine d'un brick-goélette anglais, en chargement de poteaux de mine au quai, demandait un homme pour compléter son équipage. Pour de plus amples renseignements, on le trouverait à son navire.

Un roulement, et les curieux se dispersèrent, tandis que le tambour s'en allait recommencer son annonce sur un autre point.

Jean-Marie prit une rue transversale et descendit au quai.

Devant le brick-goélette, le capitaine fumait sa pipe, assis sur un amoncellement de poteaux de mine.

— Et vous partez quand, capitaine ? demanda Le Cam.

— J'espère être prêt lundi, et pouvoir profiter

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 44

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etoiles

V

Et la perspective d'être jeté à la rue, ravivant sa haine contre Pierre Mauduit, il ajouta :

— Puisque tu m'as volé aussi, le Ruz, je me vengerai de toi comme des autres... C'est assez de s'être moqué de moi une fois. Tant pis pour toi. Rira bien qui rira le dernier.

X

Dans la matinée du lendemain, Jean-Marie se trouvait dans le bureau du commissaire de police de Pont-l'Abbé.

Longtemps il avait parlé, quand enfin M. Rastel prit la parole à son tour.

— Tout en vous remerciant, monsieur Jean-Marie, des précieux renseignements que vous possédez sur M. Guilloire et le soi-disant Pierre de Marsac, je m'étonne que vous ayez tant tardé à me les apporter.

Le Cam resta interloqué.

Dans sa hâte de perdre son ancien compagnon,

il n'avait pas prévu cette question, bien naturelle cependant.

— Comment, continua M. Rastel, le hasard vous fait le témoin d'une conversation où des misérables dévoilent leurs crimes, et, au lieu d'accourir les dénoncer, vous restez muet ? Bien mieux, des soupçons s'élevaient un instant contre eux, mais loin de saisir cette occasion, vous ne parlez pas davantage. Vous laissez partir les coupables, et c'est seulement aujourd'hui que vous vous décidez enfin à m'informer de ce sont eux les assassins d'Elie Simpson ? Vraiment, je ne peux m'expliquer le mobile de ce silence prolongé et coupable ?

Enfin il se décida à répondre :

— C'est vrai, monsieur le commissaire, je suis coupable, mais que voulez-vous, j'avais peur.

— Et de quoi ? grand Dieu ! exclama le commissaire.

— De Pierre Mauduit.

— Ah ! votre ancien associé vous faisait peur ?

— Précisément. J'ai appris à le connaître. Je sais quel homme résolu il est, capable de tout pour se venger de celui qui lui aurait causé du mal.

— A défaut de courage, vous pouviez compter sur notre zèle pour vous protéger, monsieur Jean-Marie, dit M. Rastel, quelque peu narquois.

— Le Ruz est malin. Ne s'était-il pas déjà tiré d'un mauvais pas. Je craignais qu'il ne s'échappât encore.

— Et dans cette louable supposition, vous préférez, par égard pour votre personne, le laisser tranquillement s'éloigner pour aller exercer ailleurs ses petits talents. Permettez-moi encore une fois, monsieur Jean-Marie, de ne pas vous félici-

craignait les recherches de la police, se cachait chez une de ses amies, Mme Vallerand, 2, boulevard Rochechouard.

Lors des dernières perquisitions qui furent faites à ses anciens domiciles, rue Beautreillis, et rue de Châteaudun, de nombreuses lettres, insignifiantes du reste et signées Dubois, avaient été saisies. On pensa que M. Souligoux avait pris ce nom pour mieux se dérober aux indiscrétions de la justice.

Le sous-brigadier de la sûreté Quesnel se mit immédiatement à la recherche de Dubois. D'après les renseignements qu'il recueillit auprès des fournisseurs et des amis de M. Souligoux, il put bientôt arriver à découvrir l'endroit où se cachait le fugitif.

Jeudi matin, à six heures, Quesnel arrêtait M. Souligoux. L'opération a été des plus simples. On avait cependant pris quelques précautions. C'est ainsi que, la maison où a eu lieu l'arrestation ayant deux portes de sortie, des agents de la sûreté avaient été placés de grand matin à chacune des issues.

Lorsque Quesnel a sonné à la porte de l'appartement de Mme Vallerand, c'est M. Souligoux lui-même qui est venu ouvrir.

Il n'a fait aucune résistance ; il a seulement demandé à se vêtir plus chaudement qu'il ne l'était et à prendre un légère collation.

On a déferé à ses désirs. M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, est venu perquisitionner au domicile de Mme Vallerand, immédiatement après le départ de M. Souligoux.

Cette perquisition n'a pas été, comme tant d'autres, sans résultat.

Les talons de tous les chèques distribués par M. Souligoux à la Société générale ont été retrouvés.

On sait qu'en 1888 M. Souligoux avait reçu cent mille francs de feu le baron de Reinach par l'intermédiaire de la Société générale, pour corrompre de nombreux députés.

On a trouvé la trace de ces cent mille francs lors des dernières perquisitions de la Société générale.

M. Souligoux partagea entre une trentaine de députés ces 100.000 francs.

On ne sait pas encore si les noms des bénéficiaires figurent sur les talons saisis.

M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires a opéré également, jeudi matin, une perquisition, 200, rue des Pyrénées, au siège d'une Société fondée par M. Souligoux pour la vente de certains produits chimiques.

Là encore, de nombreuses lettres ont été saisies.

Enfin le bruit court que de nouvelles perquisitions vont avoir lieu et que M. Espinas, juge d'instruction, serait appelé au ministère de la justice pour conférer avec le ministre sur les décisions à prendre.

Enfin disons en terminant que le préfet de police vient d'accorder une gratification de deux cents francs au sous-brigadier Quesnel qui a arrêté M. Souligoux, et qu'une somme de cent francs sera partagée entre les agents qui ont aidé à cette opération.

Interrogatoire

M. Espinas, juge d'instruction, a longuement interrogé M. Souligoux. Celui-ci se défend énergiquement des accusations portées contre lui.

Après son interrogatoire, à trois heures, M. Espinas a entendu de nouveau Mme Delattre.

A Carmaux

On télégraphie de Carmaux :

Dans une réunion privée tenue jeudi soir et qui a pris fin à onze heures, les verriers ont adopté les statuts de la verrerie ouvrière avec quelques légères modifications sans importance.

Ils se réuniront dimanche pour nommer le conseil d'administration provisoire, et lundi les statuts seront déposés chez un notaire.

de la grande marée de la nuit.

— Lundi... dans la nuit ? répéta le Cam. Et vous allez ?

— A Cardiff.

— C'est loin, ça ?

— Dam, pas très loin... c'est là à côté... en Angleterre.

— En Angleterre ! Ah ! c'est en Angleterre que vous partez ?

Il sembla réfléchir et revint près du marin.

— Vous demandez un homme d'équipage ?

— Oui... Est-ce que vous seriez disposé à nous accompagner ?

— C'est selon... vous revenez pas ici ?

— Ah ! non. Nos voyages se bornent à la Norvège... dorénavant. Si cela vous va, je peux vous dire les conditions.

— Voyons toujours.

Le capitaine anglais le fit descendre dans sa cabine.

Les conditions agréèrent sans doute à Jean-Marie, car peu de temps après les deux hommes remontaient sur le pont, et se serraient la main sur ces dernières paroles :

— Ainsi donc à lundi.

— Je serai là avant minuit.

— Pas plus tard, nous ne pouvons attendre sans crainte d'envaser en rivière. Nous partirons sans vous si vous n'êtes pas exact.

— Je serai là.

— A lundi, fit le capitaine en accentuant son adieu d'un *shake hand* vigoureux.

Le Cam s'éloigna, tourna une rue et déboucha dans la rue principale de Pont-l'Abbé juste en face un des plus vastes magasins de la ville, une

Dans l'ordre du jour, les verriers s'engagent à affecter les dividendes qui leur seront attribués à la défense du prolétariat.

A la verrerie de M. Rességuier, un quatrième four a été allumé sans incident. Les grévistes embauchés par la direction ont été répartis entre tous les fours en travail.

Un cinquième four qui n'avait pas fonctionné depuis deux ans, entrera probablement en activité à partir de demain. Enfin, M. Moffre est parti pour le Bousquet d'Orb, où un four va être allumé également.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Un télégramme de M. Bourgeois

En réponse à l'adresse envoyée à M. Bourgeois, à l'occasion du punch offert vendredi à M. Arnaud, et que nous avons publiée dans notre dernier numéro, M. le Maire de Cahors vient de recevoir le télégramme suivant :

A M. Costes, maire de Cahors,

Je vous prie d'accepter pour vous et tous vos amis mes plus sincères remerciements, ainsi que l'assurance de mon entier dévouement,

L. BOURGEOIS.

Président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

Le départ du préfet

Dimanche matin, par le train de 9 h. 1/2, M. Arnaud, préfet du Lot, est parti de Cahors pour aller prendre possession de son nouveau poste dans le Cher.

Sur le quai de la gare, beaucoup de personnes étaient venues saluer M. Arnaud et sa famille.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 30 novembre 1895

Samedi soir, le conseil municipal a tenu une séance, sous la présidence de M. Costes, maire.

M. Rouffi est nommé secrétaire. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Le conseil procède d'abord à la nomination des commissions.

Ont été élus :

Finances. — MM. Bousquet, Cayla, Delport, Mazières, Périès, Relhié et Séguy.

Travaux publics. — MM. Besse, Combelles, Couture, Daynard, Delfort, Parazines et Rouffi.

Une liste de vingt répartiteurs des contributions pour la commune de Cahors est arrêtée. Cette liste sera adressée au préfet du Lot.

Les dépenses imprévues mandatées par le maire depuis le 19 août dernier, s'élevant à 524 fr. 25 sont approuvées.

Le renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie du bâtiment de l'octroi de la gare des marchandises est autorisé.

Le conseil décide d'inscrire au budget municipal la part qui lui incombe dans le paiement de la pension, à l'asile de Leyme, de l'aliéné Jean Roubert.

MM. Delport, Daynard et Costes, sont maintenus dans leurs fonctions de directeurs de la caisse d'épargne.

Le conseil renvoie à la commission des travaux publics le classement par ordre de priorité des chemins vicinaux 6, 15 et 30.

sorte de bazar d'articles divers.

Le magasin était plein de monde ; le marchand qui connaissait le forgeron de Kervillon et savait quel crédit on pouvait lui accorder, ne se dérangea même pas en le voyant entrer.

Celui-ci attendit patiemment le départ des clients.

— Vous avez des boucles ? dit-il alors.

— Des boucles d'amarre ?

— Des boucles d'amarre ou d'embossage... oui...

— Sans doute.

Il lui montra dans un coin un amas de ces anneaux de fer, qu'on fiche dans les rochers ou les cales pour amarrer les bateaux.

— Ça coûte ? demanda Jean-Marie.

— De tout prix... jusqu'à dix et même douze francs.

— Les petits ?

— Un franc cinquante, argent comptant.

— J'en prendrai deux.

— Argent comptant, souligna encore le marchand.

Le Cam jeta sur le comptoir la pièce de cinq francs de Pierrot.

—... Et deux font cinq, fit le marchand en rendant la monnaie.

Cette facilité de payer qui n'entraînait pas dans les habitudes de Jean-Marie, le dérida.

— Vous avez des boucles à poser pour quelque pêcheur, demanda-t-il, redevenu aimable.

— C'est pour moi. J'ai l'intention de me remettre à la pêche au casier. Je me prépare.

Le boutiquier poussa l'amabilité jusqu'à lui donner un avis.

Est également renvoyée à la commission des travaux publics, le montant de la vente de terrain faite au sieur Murat.

Une demande de subvention pour élever un monument à Pasteur, est renvoyée à la commission des finances.

Une pétition tendant au dégrèvement des droits d'entrée des huîtres blanches, est renvoyée à l'examen de la commission des finances, ainsi qu'une demande de secours en faveur du jeune Alfred Rougiés, malade indigent.

Une demande de la directrice du collège de filles pour l'ameublement d'un salon, est renvoyée à la commission des finances.

Le maire est autorisé à rappeler à M. Viger, ministre de l'agriculture, sa promesse de mettre aux frais de l'Etat la somme de 500 fr. allouée au professeur de la chaire d'agriculture au lycée Gambetta.

Le conseil vote la somme de 600 fr. pour le secrétaire de l'assistance publique.

Le cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture du pain et de la viande au collège de filles est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Sont également renvoyés à la même commission, les plans et devis de l'égout collecteur de la rue Saint-Géry, qui s'élèvent à 7,900 fr.

Un secours de 300 fr. est accordé au jeune Brunet pour son trousseau à l'Ecole de Cluny.

M. Daynard, au nom de la commission des travaux publics, donne lecture de deux rapports :

Le premier proposant de décider que la ville contribuera pour une somme de 200 fr. aux frais de construction d'un trottoir contre le magasin des tabacs, dans la rue Saint-Géry ;

Le second proposant d'accepter l'offre de M. Trubert, de louer un terrain vague aux abords du château-d'eau, sous les conditions stipulées dans un projet de bail joint au rapport.

Le conseil adopte.

M. Rouffi, rapporteur de la commission des travaux publics, propose de soumettre à l'enquête prescrite par l'article 10 de la loi du 28 juillet 1824, la demande de déplacement d'un chemin conduisant au puits communal adressée par Mme veuve Miquel. — Adopté.

Sur la demande de M. Parazines, la concession d'eau du sieur Tailhade, quand vivait, maître d'hôtel rue des Boulevards, est annulée et renouvelée à partir du 1^{er} janvier 1895, aux noms de MM. Bénézet, négociant à Cahors, et Pagès, vétérinaire à Songeons (Seine-et-Oise), acquéreurs des immeubles Tailhade.

M. Périès, au nom de la commission des finances, rapporte le budget du collège de filles.

Ce budget se solde de la manière suivante : externat, 24,650 fr. en recettes et en dépenses ; internat, 13,950 fr. en recettes et en dépenses.

M. Bousquet donne lecture, au nom de la commission des finances, des rapports suivants :

Budget de bureau de bienfaisance, 16,682 fr. en recettes et en dépenses.

Orphelinat d'Arnis, 1,836 fr. en recettes et en dépenses.

Hospice, 137,121 fr. 89 en recettes et 137,120 fr. 90 en dépenses

Budget ordinaire de 1896. — Ce budget se solde par : 341,573 fr. dont 275,796 fr. de recettes ordinaires et 65,777 fr. de recettes extraordinaires.

Le chiffre total des dépenses s'élève à la somme de 334,046 fr. 61, dont 218,261 fr. 20 en dé-

— Avec une mèche vous faites un trou dans le roc, petit à petit, en cognant, et lorsque la patte de la boucle peut y entrer aisément, vous scellez avec un peu de plâtre, ou du ciment, ça tient le diable...

— Et combien vos mèches ?

— Quatre francs, le plus bas prix... Vous en désirez ?

— Non, fit le Cam.

Il ne lui restait plus que deux francs sur la pièce.

En bon commerçant que rien ne rebute, il continuait encore :

— Si c'est dans les rochers que vous désirez placer votre anneau, vous.

— Au revoir, dit Jean-Marie, sans écouter davantage.

— Le Cam paie comptant. Le Cam se remet au travail, bien sûr sa tête déménage, c'est pas possible autrement, murmura le négociant.

Et de fait, quiconque aurait vu Jean-Marie le soir de ce même jour, aurait fait la même réflexion.

Depuis de longues heures, penché sur son enclume, il forgeait la lourde barre de fer servant à fermer les panneaux de son atelier, pour la transformer en une mèche énorme.

Le fourneau, alimenté de tout ce qui restait de charbon, allumait l'atelier d'une clarté rouge, dans laquelle se démenait le forgeron, sans souci du bruit insolite de son lourd marteau, à cette heure avancée de la nuit.

Bien après minuit, il chargea sur son épaule la mèche qu'il venait de terminer, prit les deux boucles achetées dans la journée, et se glissant

penses ordinaires et 115,195 fr. 41 en dépenses extraordinaires.

Sur les dépenses ordinaires, 69,143 fr. sont affectés aux frais d'administration, octroi, police et traitements ; 68,402 fr. à l'entretien des biens communaux, salubrité, sûreté, voirie et service des incendies ; 5,600 fr. à l'armée, au casernement ; 19,094 fr. 45 aux établissements de charité et secours divers ; 48,456 fr. 75 à l'instruction publique et beaux-arts ; 860 fr. aux rentes dues ; 750 fr. au logement des ministres du culte ; 3,000 fr. aux fêtes publiques, et 3,000 fr. pour dépenses imprévues.

Sur les dépenses extraordinaires, 95,178 fr. sont affectés au service des emprunts.

Récapitulation :

Recettes ordinaires et extraordinaires..... 341,573 »
Dépenses ordinaires et extraordinaires..... 334,046 61

Excédent de recettes..... 7,526 39

MM. Bousquet, Daynard, Rouffi et Séguy, sont désignés pour préparer les statuts de la caisse des retraites des employés communaux.

Le maire propose au conseil de remercier le ministre des travaux publics qui a bien voulu rétablir les bureaux de la navigation à Cahors. — Adopté à l'unanimité.

Commission départementale

Séance du 30 novembre 1895

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Laparra, Cocula, Delpont et Relhié, secrétaire.

M. Longpuech excusé.

M. Dauchez, secrétaire général, assiste à la séance.

La commission a statué sur les affaires suivantes :

Assistance médicale gratuite, indigents secourus aux frais du département en novembre 1895. — Acte est donné.

Infirmités secourus à domicile, dépenses du 3^e trimestre 1895. — Approuvé.

Castelnaud-Montratrier. — Construction d'un lavoir. — Accordé : 143 fr.

Francoules. — Réparation d'une fontaine. — Accordé : 100 fr.

Saint-Vincent (Saint-Céré). — Murs du cimetière. — Accordé : 100 fr.

Le Roc. — Mur du cimetière de Nadaillac. — Accordé 100 fr.

Secours à domicile : Demande de Jeanne Faurie, de Limogne. — Avis favorable.

Labenque. — Réparation au presbytère de Paillans. — Accordé 50 fr.

Mauroux. — Réparation au presbytère de Cabassac. — Accordé 60 fr.

Réparations au clocher de l'église. — Accordé 60 fr.

Nadaillac. — Réparation du presbytère. — Rejeté, vu les ressources de la commune qui sont suffisantes.

Cardaillac. — Réparations aux maisons d'école. — Accordé 150 fr.

Cassagnes. — Appropriation d'un local scolaire. — Accordé 200 fr.

Castelnaud. — Réparation à l'école des filles. — Accordé 100 fr.

Flaugnac. — Réparations au jardin de l'école de filles et à l'école de garçons. — Accordé 100 fr.

Marminiac. — Réparation à la maison d'école et à la mairie. — Accordé 100 fr.

sans bruit hors de chez lui, il se dirigea par un chemin détourné du côté de la mer.

Il ne revint qu'à l'aube, tout défait, les mains égratignées, les vêtements trempés comme après un long séjour près des vagues. Il ne rapportait ni la mèche ni les anneaux.

Sans prendre de repos, il se remit au travail.

C'est maintenant une longue chaîne rouillée servant jadis à retenir le corps mort des *Saint-Angeles*, qui l'occupait.

Il passa toute la journée du samedi à consolider les anneaux.

Vers le soir, il eut un juron terrible, la forge s'éteignait faute de charbon ; la maigre provision s'étant épuisée vite.

Il s'arrêta un instant, désespéré, puis tout à coup, brisa les chaînes, tabourets, les tables, tout ce qui était bois dans son atelier, pour alimenter le feu. Quand l'atelier fut vide, d'un coup de hache il démolit l'armoire de sa chambre d'abord, tous les autres meubles ensuite.

La forge ne s'éteignit pas.

Il forgeait, sans fatigue, sans arrêt, avec une sorte de hâte fiévreuse, le front en sueur, les yeux brillant d'un éclat étrange.

Au milieu de cette destruction, dans le bruit assourdissant de l'enclume, on aurait juré un démon ou un fou.

Le feu ardent faisait danser sur les murs la silhouette de son corps contrefait.

Cette nuit-là encore, il quitta Kervillon et prit le même chemin que la veille, pour ne rentrer aussi qu'à la pointe du jour, en se glissant furtivement le long des murs pour éviter le regard matinal des paysans.

(A suivre).

Pern. — Réparations à la maison d'école et à la fontaine publique. — Rejeté, la commune ayant des ressources suffisantes.
Le Roc. — Réparations à la maison d'école. — Accordé 100 fr.
Saint-Daunès. — Réparation au mur du cimetière; demande de changement d'affectation du secours accordé. Adopté. — Maisons d'école, classement: 1. Costeraste; 2. Lespinasse; 3. Lalbenque.

Séance du 1^{er} décembre 1895

Berganty. — Chemin n° 3, avant-projet. — Approuvé, utilité publique.
Padirac. — Chemin n° 1, projet d'élargissement. — Approuvé, utilité publique.
Marmiac. — Chemin n° 11, avant-projet. — Approuvé, utilité publique.
Saint-Géry. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire. — Avis favorable.
Thédirac. — Classement du chemin n° 13 de Thédirac à Bosredon. — Adopté.
Labastide-Marnhac. — Demande de déclassement d'un chemin vicinal. La commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de déclassement du chemin n° 9.
Montcabrier. — Demande de déclassement du chemin n° 1. — Rejeté.
Saint-Pantaléon. — Reconstruction d'un pont. — Accordé 100 fr.
Anglars-Juillac. — Chemins ruraux, reconnaissance. — Approuvé.
M. Delport donne lecture d'un rapport sur les chemins ruraux.
La prochaine séance est fixée au 31 janvier 1896.

Cercle républicain

La création d'un cercle républicain est en voie de fondation.
Dimanche, quarante membres fondateurs, réunis spontanément, ont choisi comme siège du nouveau cercle les salons du café Divan (ancien cercle militaire). Le prix de la cotisation annuelle a été fixé à 20 francs pour les membres résidant à Cahors, et à 10 fr. pour les membres forains.

Contributions indirectes

M. Honoré Farganel, surnuméraire des contributions indirectes à Rouen, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

Le Concert de l'Orphéon

Le quatrième concert annuel de l'Orphéon a eu lieu dimanche, devant une salle archicomble. C'est le sort heureux de toutes ces fêtes lyriques locales d'attirer la foule en masse, et d'exciter son enthousiasme. Que c'est beau le chauvinisme!

Comment résister en effet aux séductions et aux surprises de l'affiche!

Le 1^{er} acte de *Faust*, par des amateurs cadurciens en costume. Il fallait voir comment ils se sont tirés d'affaire ces braves amateurs, Gounod lui-même en aurait été épaté, ma parole!

Voici l'Orphéon. Quelle perfection dans l'interprétation du *Chant des montagnes* et de *Hymne aux aïeux*. Nous félicitons sans réserves M. Lacoste de son habile direction et du goût musical qu'il inculque à ses élèves.

M. L..., qui donne son concours avec tant d'obligeance, est toujours le chanteur sobre et séduisant de gracieuses romances pleines d'âme, qui électrisent les auditeurs. C'était vraiment le bouquet de la soirée.

Puisque nous sommes dans la musique sérieuse, bravo à l'orchestre pour les excellents morceaux si bien rendus, dont il nous a gratifiés.

La partie comique a tenu largement sa place. M. F... a trouvé dans la cavatine de la *Juive* des variations d'un bouffe achevé.

M. Delcrois s'est distingué dans le *Mesureur*, chansonnette d'un goût déplorable.

M. Pascal, grand premier comique de Toulouse, a désopilé toutes les rates par ses effets d'aphonie inimitables.

En somme, réunion charmante, comme seul l'Orphéon sait en offrir.

La patente des officiers ministériels

On connaît le tarif de la patente des notaires arrêtés par la commission du budget. Voici le tarif arrêté pour les autres officiers ministériels. En ce qui concerne le droit fixe, le tarif sera le suivant:

Avocats au Conseil d'Etat: 10 centimes par 100 francs du prix de cession; avoués, 20 centimes par 100 francs du prix de cession; commissaires priseurs, 15 centimes par 100 francs du prix de cession; greffiers 15 centimes par 100 francs du prix de cession; huissiers, 20 centimes par 100 francs du prix de cession.

Quant au droit proportionnel il sera calculé pour tous les offices ministériels sans distinction d'après les règles suivantes:

Le douzième de la valeur locative à Paris et dans les villes de plus de 100.000 âmes; dans les autres villes, le droit proportionnel sera du vingtième de la valeur locative pour les offices dont le prix de cession est de 100.000 francs et au-dessus; du trentième lorsque le prix de l'office varie entre 40 et 100.000 francs; du quarantième lorsque le prix de l'office varie entre 20 et 40.000 francs; du cinquantième lorsque le prix de l'office est de 20.000 francs ou inférieur à ce taux.

A Madagascar

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette lettre finement écrite et pleine d'intérêt.

Tananarive, 16 octobre 1895.

Ma chère petite sœur,

C'est de Tananarive que je t'écris ce coup-ci. Nous sommes maîtres enfin de cette ville dont je veux te parler. Laisse aujourd'hui de côté ta leçon de géographie de la France. Tananarive nous occupera seule cette fois.

Tananarive est bâtie sur une montagne isolée, au milieu du plateau de l'Imérina, à une altitude de 1.400 mètres environ; c'est un fouillis de constructions bizarres, en briques, en bois, voire même en bonne pierre, un amas confus sur tout le pourtour de la colline, sans alignement, sans symétrie, et surtout sans rues; une seule artère traverse la ville, chemin de chèvres, impraticable au chevaux, aux mulets, et fort difficile même pour le pied européen. Les Houves, eux, grimpent en courant cette côte, à côté de laquelle le chemin de la Bade serait une route nationale; il est vrai qu'ils ne connaissent guère l'usage des souliers dans ce pays... Enfin, le tout est dominé par les palais de la reine et du premier ministre... Voilà l'aspect. La ville est entourée au sud de vastes rizières humides qu'arrose l'Ipoka; vers le nord, une rizière à pic rend l'accès impossible; le nord-ouest seul permet l'approche et encore une ligne de mamelons défend la route à environ trois kilomètres en avant. C'est par là qu'arrivaient nos troupes. On avait laissé croire aux Hovas qu'on aborderait la ville par le sud. Mais bien vite détrompés, ils s'étaient portés en masse, 10.000 hommes environ, sur les mamelons avancés du nord-ouest, pendant qu'une pièce de 90, établie sur la terrasse du palais de la reine envoie ses boulets sur nos lignes.

On progresse lentement, néanmoins: les Hovas tiennent ferme; une malheureuse compagnie de tirailleurs algériens, par trop découverte, est même ramenée avec des pertes sérieuses: 6 tués, 11 blessés dont le capitaine; enfin grâce à l'entraide de la brigade de la marine, commandée par le général Voyron, le mamelon vert est enlevé et les Hovas commencent à se replier. Une batterie d'artillerie s'établit en position aussitôt, et ouvre le feu contre l'artillerie ennemie. La batterie de 90 hovas est bientôt éteinte: un obus vient de lui tuer 22 hommes; un autre vient éclater sur la toiture du palais même; l'effet de la mélinite est indescriptible. Le palais est bondé de munitions. Les Hovas épouvantés s'empressent de hisser le pavillon blanc et demandent à parlementer; il est 4 heures du soir et à 5 heures nos troupes défilent dans la capitale. Telle est la prise de cette cité redoutable.

Le premier ministre et quelques-uns de ses agents sont arrêtés et gardés à vue. Le désarmement se fait, mais avec une lenteur qui démontre bien la fourberie de nos ennemis; aussi les arrestations continuent et on parle même de la déportation presque certaine du premier ministre et de sa famille, dont je vous envoie un spécimen.

Le premier ministre est un homme habile, rusé et fin matois, qui tergiverse pour gagner du temps et permettre ainsi à une armée de 6.000 hommes de venir à la rescousse, du côté de Tamatave. Mais on a eu vent de l'affaire et toutes les précautions sont prises. Six canons sont braqués sur la ville du haut de l'Observatoire, à 1.418 mètres, et au premier mouvement, les six bouches cracheront sur Tananarive de bonnes dragées.

Nous ne savons rien du traité qui est tenu secret.

En tous cas, la ville qui semblait morte a repris un mouvement, une vie de fourmilère: les lambas blancs grouillent de tous côtés; c'est à croire qu'ils sortent de terre, ce qui pourrait bien être d'ailleurs, car les Hovas ont des souterrains où ils se réfugient en cas de danger.

Mon bataillon est cantonné à Ambohipo, à 4 kilomètres de la ville, dans un établissement des Jésuites. J'ai pour bureau, moi, le cabinet de chimie.

Nous nous trouvons assez bien; on peut se procurer facilement des vivres frais, légumes, salades, fruits, etc., et nous sommes à l'abri des ondes qui commencent.

Je me porte comme un moine qui fait ses choux gras; que désirer de plus? Ah! oui, une chose à désirer... c'est le courrier ou les courriers en retard, car je suis sans nouvelles de vous depuis deux mois... Enfin, j'espère que ça arrivera...

Allons, à votre tour, mère, sœur, Francisque, Marguerite et Lucinette, approchez pour recevoir une de ces grosses bises que je vous envoie. Ton frère qui te chérit, P...

Fièvre scarlatine

Une épidémie de rougeole et de fièvre scarlatine sévit en ce moment à Figeac.

Limogne

Notre marché, quoique un peu contrarié par la pluie, a été très important et il s'y est traité beaucoup d'affaires, aux cours ci-dessous:

Blé, 13,50 à 14 fr.; maïs, 11 à 11 fr. 50; haricots, 24 à 25 fr. le sac; noix, légèrement en baisse, à 25 et 26 fr.; poulets, 50 centimes la livre; œufs, 95 centimes la douzaine; perdreaux, 2 fr.; grives, 50 cent. On avait apporté sur notre marché 8 quintaux de truffes qui se sont vendues au prix de 44 fr. le kilo; pommes de terre 3 fr. le sac; prunes, 13 fr. le quintal.

Labastide-Murat

Quelques loups viennent encore de faire leur apparition dans notre canton. Avant-hier, ils dévorèrent une brebis à M. Despeyroux, de Fontanes, et lui en blessaient plusieurs autres. Hier, ils commettaient encore de nouvelles déprédations à Quissac.

Les propriétaires sont dans la plus grande inquiétude; ils ne peuvent abandonner un instant leurs troupeaux; et encore ces derniers ne peuvent-ils pas être confiés à des enfants comme on le fait souvent dans les temps ordinaires; il faut une personne adulte pour les défendre en cas de danger.

Gramat

Un vol de bagues avait été commis dernièrement chez M. Fey, bijoutier à Gramat.

Peu de temps après, la nommée Marie Pradel, veuve Largués, de Caniac, venait chez M. Fey échanger une alliance qu'elle disait trop belle pour elle, contre une autre en doublet, à la condition qu'on lui paierait la différence des prix. Le bijoutier crut tout d'abord reconnaître cette bague pour être l'une de celles qu'on lui avait soustraites; mais il se borna à faire l'échange qui lui était proposé.

Bientôt ses soupçons se changèrent en certitude, et il déposa une plainte à la gendarmerie, qui après enquête, obtint les aveux de l'accusée.

Souillac

Nous sommes dans la période des vols de bijoux. Il y a peu de jours c'était à Gramat; aujourd'hui c'est à Souillac que deux paires de boucles d'oreilles et deux bagues ont été subtilisées dans le magasin de M. Emile Brun, bijoutier, par la nommée Victorine G..., épouse L..., âgée de 18 ans.

Il paraît que cette jeune femme a fait des aveux complets, restitué les bijoux et, au moment où elle témoignait les plus vifs regrets de sa mauvaise action, elle s'est évanouie.

On assure que depuis le mois d'avril dernier cette malheureuse, dont le mari, de la classe 1894, est sous les drapeaux pour accomplir une année de service, ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Caniac

Pierre-Jean Fourgous, soldat de la classe 1894, affecté au 20^e de ligne, étant illégalement absent de son corps, a été arrêté le 25 novembre et reconduit à son régiment par la gendarmerie de Labastide-Murat.

Saint-Chamarand

Un jeune soldat de la classe de 1894, le nommé Elie Tocaven, de Saint-Chamarand, incorporé depuis le 14 novembre au 20^e de ligne, avait quitté son régiment sans autorisation.

Il a été arrêté le 21 novembre et reconduit à son corps par la gendarmerie de Frayssinet.

Gourdon

La loi qui décide la construction de l'embranchement de Gourdon à Carsac, sur la ligne du Buisson à Saint-Denis, est du 31 décembre 1875, elle remonte donc à 20 ans.

Il y a une quinzaine d'années qu'on a construit à Grolejac, pour le passage de la voie, un pont sur la Dordogne (le seul ouvrage d'art à établir sur le parcours de l'embranchement), et deux amorces de 3 kilomètres environ, l'une précédant, l'autre suivant le pont.

Il a été dépensé pour ces divers travaux une somme approximative de treize cent mille francs et qui ne pourra être productive qu'après l'achèvement et la mise en exploitation de ce tronçon.

De plus, on emploie chaque année une somme relativement élevée à payer l'indemnité d'occupation de terrain pour la ligne d'Emprise. Si l'on y ajoute les frais considérables affectés à des études qu'on renouvelle aussi souvent que peuvent le conseiller les convenances électorales, il sera facile de se convaincre que l'argent des contribuables ainsi gaspillé, aurait suffi pour achever la construction de l'embranchement.

Cette petite ligne présente, on le sait, un grand intérêt pour Gourdon et plusieurs communes voisines, au point de vue de nos relations avec Bordeaux et la Dordogne; mais toujours, une main hostile, mal dissimulée s'allonge pour retarder l'exécution.

Il est vrai, — et ceci ressemble à une dérision — que l'on nous recommence sans cesse les études, les jalonnements, nivellements, changements de direction, etc., etc.

Et ces interminables préliminaires remplis, lorsque nous croyons toucher au but, on nous objecte l'insuffisance des crédits.

Nos représentants au Parlement, hommes de bon goût assurément, doivent penser qu'il conviendrait enfin de clore cette période de fantasmagories onéreuses pour le budget de l'Etat et sans profit pour la chose publique.

Le commerce des noix

L'abondance et la bonne qualité des noix de la dernière récolte donne à ce commerce dans notre ville une impulsion extraordinaire.

Il n'est pas rare de voir, sur nos marchés du samedi, de 4 à 5.000 sacs de noix. Le sac contient 90 litres; il se vend de 7 à 8 fr.

Le prix des cerneaux varie entre 34 et 36 fr. les 50 kilos.

Saint-Germain

Le nommé Victor Delfour, garde-champêtre particulier, de Saint-Germain, aurait été dénoncé pour délit de chasse, commis en faisant prendre par son chien dans un champ appartenant à son voisin un lièvre qui, blessé par un autre chasseur, était venu mourir à cet endroit.

Il semblerait résulter, d'informations précises, que ce ne serait pas Delfour qui aurait ramassé le lièvre, mais un de ses voisins, avec qui il l'aurait partagé.

Frayssinet-le-Gourdonnais

Dans la nuit du 27 au 28 novembre, deux charrettes ont été volées dans un champ au préjudice de la dame Claire Lagarrigues, veuve Arènes, du lieu de Labastidet, commune de Frayssinet. Jusqu'ici l'auteur est inconnu.

Montfaucon

Le 29 novembre, le jeune Hyacinthe Rossignol, âgé de 22 ans, a été pris en délit de chasse au trébuchet, sur la propriété du sieur Bouzou, métrayer au lieu de Rouquette, commune de Montfaucon.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 30 novembre 1895

Mariages

Thouand, Léonard, cultivateur, et Heilhes, Jeanne.

Estay, Jean, sergent-fourrier rengagé au 7^e de ligne, et Delpech Jeanne.

Décès

Gary, Marguerite, V^e Bourkoski, 79 ans, à l'hospice.

Labarthe, Etienne, camionneur, 52 ans, ancien-gendarmier.

Bruel, Marie, 83 ans, rue Mascoutou.

Imbert, Jules, 15 jours, rue Martin-Baudel.

Dupeyroux, Louise, épouse Garrigou, boulangère, 72 ans, boulevard Gambetta, 20.

Gras, Jacqueline, épouse Poissonnier, 52 ans, à l'hospice.

Bourse de Paris

Cours du 3 Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....compt.	101 45
3 0/0 amortissable.....compt.	100 75
4 1/2 0/0.....compt.	105 95

VIN DE VIAL

Dans l'état de santé, l'alimentation usuelle suffit pour fournir au corps les éléments assimilables, et le fonctionnement bien équilibré des organes digestifs lui assure la réparation des pertes causées par la désassimilation. Mais pour peu que l'estomac soit paresseux ou débilité, le corps affaibli par la vieillesse, l'anémie, l'excès de travail, les suites d'une maladie, d'une blessure, d'une grossesse, la réparation fournie par les aliments devient insuffisante, et l'estomac fatigué, sans appétence, est traversé sans profit par le peu de nourriture qu'il se décide à accepter. L'assimilation ne s'effectuant pas, il faut alors recourir à un supplément d'alimentation héroïque, tel que l'estomac le plus inerte l'ingère facilement.

Ce difficile problème, qui consiste à créer un médicament complet, alliant à son maximum d'action un minimum de fatigue pour l'estomac, a été résolu de la façon la plus heureuse. — Le *Vin de Vial*, — grâce à sa triple base de quina, de suc de viande et de phosphate de chaux, répond intelligemment à toutes les indications d'une médication tonique bien composée. Par la viande et le phosphate de chaux, il représente un aliment hautement nutritif. Par le quinquina, il agit comme un stimulant précieux de la nutrition de la cellule humaine. Il convient par conséquent mieux que toute autre préparation à tous les états qui relèvent de la médication tonique: anémie, convalescence des fièvres et des maladies infectieuses, grossesse, périodes de la croissance et de la puberté. En dehors même des états morbides nettement constitués, il représente, à la suite de périodes de fatigues anormales, un excellent reconstituant auquel chacun, à un moment donné, peut avoir recours.

D^r MOYER.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D^r CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D^r CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^o DEREBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.
— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le

paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{or} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :
1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.
3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.
5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ORFÈVRES CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C^o Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Bertlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.
Prix : 20 francs la barrique.
A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.